

INSCRIPTIONS ECOLE DE MUSIQUE  
SAISON 2020/2021



Adhérent 2019/2020    OUI        NON   

Mme, Mr, NOM..... PRENOM.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE ..... à.....

Pour les mineurs, NOM et PRENOM du responsable légal.....

SITUATION SOCIO PROFESSIONNELLE du responsable légal.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

N° DE TEL (domicile)..... (Travail).....

PORTABLE : .....Port élève : .....

ADRESSE MAIL :

INSTRUMENTS/ Orchestre.....
JOUR(S) / HORAIRES .....
ANIMATEUR(S).....
<b>FORMATION MUSICALE (SOLFEGE)</b>
NIVEAU.....
JOUR(S) / HORAIRES.....
ANIMATEUR(S).....

TARIFS .....
5% de réduction 2e activité et/ou 2e inscrit d'une même famille.....
10% de réduction à partir de la 3 <sup>e</sup> activités ou 3e inscrits d'une même famille
.....
<b>Adhésion Obligatoire</b> : Enfant (moins de 18 ans) 5€ <input type="checkbox"/> adulte 10€ <input type="checkbox"/>
<b>Total</b> :.....

MODE DE PAIEMENT
<input type="checkbox"/> Espèces .....
Chèques bancaires + nom de l'émetteur
.....
<input type="checkbox"/> Virement
<input type="checkbox"/> Bons CAF .....
<input type="checkbox"/> Chèques vacances .....
<input type="checkbox"/> Coupons sport.....

CHEQUES	MONTANT
Septembre 2020	
Octobre 2020	
Novembre 2020	
Décembre 2020	
Janvier 2021	
Février 2021	
Mars 2021	
Avril 2021	
Mai 2021	
Juin 2021	

# CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS saison 2020/2021

## 1) Conditions de paiement

Les activités hebdomadaires se déroulent suivant le calendrier scolaire, sauf mention contraire elles reprennent à partir du lundi 7 septembre 2020.

Il est possible d'essayer plusieurs activités durant la 1<sup>ère</sup> semaine.

Les cotisations sont payables à la saison : de septembre à juin et calculées sur la base de 32 semaines.

Le règlement peut être échelonné : 10 chèques établis et déposés à l'inscription, qui sont remis en banque selon l'échéancier convenu.

## 2) Conditions de remboursement :

Seules les demandes de remboursement pour raison médicale entraînant l'arrêt de la pratique de l'activité concernée, pour une durée minimale d'un trimestre, et les mutations professionnelles hors région sont prises en compte. Elles doivent être présentées par écrit accompagnées selon les cas d'un certificat médical ou d'une attestation de l'employeur.

Dans tous les cas 10% de frais de gestion sont retenus sur la somme restant à rembourser.

L'adhésion de 5€ ou 10€ à la MJC pour la saison 2020/2021 ne peut être remboursée.

La MJC de Toul se réserve le droit d'annuler une activité : effectifs insuffisants, mauvaises conditions météorologiques.... Le remboursement des séances non effectuées est alors automatique et ne donne pas lieu à retenue pour frais de gestion.

## 3) Divers

Les parents doivent emmener et revenir chercher leur(s) enfant(s) dans la salle d'activité et s'assurer de la présence de l'animateur.

L'inscription à une activité sportive doit être obligatoirement accompagnée d'un certificat médical.

En cas d'absence, merci de prévenir l'accueil de la MJC ou l'animateur d'activité s'il vous a communiqué ses coordonnées.

## 4) Photographies

J'autorise

je n'autorise pas

rayez la mention inutile

La MJC de Toul à me photographier ou filmer, à photographier ou filmer mon (mes) enfant(s) inscrit(s) à la MJC, seul(e)(s) ou avec d'autres, dans le cadre des activités pratiquées dans la structure, et à publier éventuellement ces documents (plaquette, site internet de la MJC, programme.....)

## 5) Informations personnelles (RGPD)

J'autorise, je n'autorise pas, la MJC de Toul à m'envoyer des :

Mails

SMS

Toul, le

Signature obligatoire

(Précédée de la mention manuscrite, lu et approuvé)